



## Création de la *Fondation pour la Danse* *Thierry Malandain - Académie des beaux-arts*

---

La première réunion du conseil d'administration de la ***Fondation pour la Danse Thierry Malandain*** abritée à l'**Académie des beaux-arts** s'est tenue ce mardi 6 février 2024.

Cette fondation, présidée par Laurent Petitgirard, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts et créée à l'initiative de Thierry Malandain, premier membre élu de la section de chorégraphie de l'Académie, s'est notamment donnée pour mission d'**accompagner l'émergence de nouveaux chorégraphes** et la diffusion de leurs œuvres, de **soutenir les danseurs professionnels** à deux moments stratégiques de leur parcours - à savoir la formation et la reconversion -, ainsi que d'**encourager la recherche** sur l'art chorégraphique et son histoire. La Fondation pourra également **apporter son soutien à des actions de médiation et de sensibilisation** par la Danse auprès de publics variés.

*« Parce que la Danse a toujours joué un rôle central dans les interactions humaines, qu'elle est une école de la relation à soi et à l'autre, qu'elle est aujourd'hui un moyen de lien sociétal et collectif puissant, parce que son langage universel ne connaît pas de frontière et que son histoire n'est rien d'autre que celle des civilisations, la Fondation pour la Danse Thierry Malandain - Académie des beaux-arts a placé dans cet art majeur un espoir ambitieux pour l'avenir. »*

Thierry Malandain  
fondateur

*« Je me félicite de la naissance de cette fondation abritée à l'Académie des beaux-arts qui viendra ainsi amplifier l'activité de notre section de chorégraphie créée en 2019. Je fais toute confiance à mon confrère Thierry Malandain, dont chacun connaît non seulement la dimension humaniste de son œuvre mais aussi sa grande attention à la transmission, au bien-être des danseurs et à l'histoire de la danse pour faire vivre cette Fondation d'intérêt général. »*

Laurent Petitgirard  
secrétaire perpétuel, président de la Fondation

### **Fonctionnement :**

Pour accomplir ses missions, la Fondation **peut recevoir des dons émanant de particuliers** (impôt sur le revenu et impôt de la fortune immobilière) **ou d'entreprises** (impôt sur les sociétés) **ainsi que des legs.**

La Fondation pourra ainsi notamment **accorder des prix, des bourses ou des résidences à des chorégraphes, à des danseurs et à des chercheurs** dont les travaux portent sur la chorégraphie et la danse, et **établir des partenariats avec des institutions publiques et des établissements privés dédiés à la danse ou au spectacle.**

## **Gouvernance** :

La Fondation est **administrée par un conseil** ainsi composé :

- Laurent Petitgirard, président de la Fondation, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts (section de composition musicale)
- Jacques-Emmanuel Saulnier, vice-président de la Fondation, directeur de la communication de *TotalEnergies*
- Thierry Malandain, fondateur, membre de l'Académie des beaux-arts (section de chorégraphie)
- Régis Campo, membre de l'Académie des beaux-arts (section de composition musicale)
- Didier Deschamps, correspondant de l'Académie des beaux-arts (section de chorégraphie)
- Astrid de la Forest, membre de l'Académie des beaux-arts (section de gravure et dessin)
- Yves Kordian, directeur délégué du *CCN Malandain Ballet Biarritz*, membre du bureau de l'Association des Centres Chorégraphiques Nationaux

**Monsieur Arnaud Mahouy a été nommé administrateur** de la Fondation par le conseil d'administration.

---

## **L'Académie des beaux-arts**

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies composant l'Institut de France. Réunissant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses expressions en soutenant de très nombreux artistes et associations par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique.

Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique.

Elle entretient en outre une politique active de partenariats avec un important réseau d'institutions culturelles et de mécènes. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que, notamment, le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraine (Chars), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

---

**Arnaud Mahouy**  
**Administrateur de la Fondation**  
tél : 06 70 35 90 66  
mél : arnaud.mahouy@academiedesbeauxarts.fr

**Hermine Videau – Directrice du service de la communication et des prix**  
tél : 01 44 41 43 20  
mél : com@academiedesbeauxarts.fr

**Académie des beaux-arts**  
23, quai de Conti - 75006 Paris  
www.academiedesbeauxarts.fr

 @academiebeauxarts  
 @AcadBeauxarts  
 @academiedesbeauxarts